

## Co-construction des CPOM CRAMIF - SIST - DIRECCTE

- **500.000 Entreprises** en IdF avec 4.600.000 salariés inscrits au Régime Général
- **32 Services interentreprises de Santé au Travail** (et 280 Services autonomes) de taille très différentes (de 1 à plus de 300 médecins du travail)
- Spécificité BTP (APST-BTP-RP et BTP 77)
- **1 matinée d'échanges le 12/12/12** avec les 32 SiST (120 personnes dont MdT, Infirmiers, AST, Assistantes sociales, Directeurs, Administrateurs, Com. de contrôle)
  - **6 thématiques prioritaires** retenues par les Partenaires sociaux : PDP/CMR/TMS/RRO/RPS/PAT
  - 6 Programmes « socles communs » vers les entreprises à construire
  - **1 méthode** fondée sur le pluralisme et 1 structure type des fiches programmes : Contexte et enjeux / Objectifs / Définition d'actions / Indicateurs de suivi et d'impact
- **6 groupes de travail tripartites** (91 participants de SiST + Ingénieurs Conseils + MIRT)
- **6 projets de Programmes d'actions** avec :
  - validation par les directions de la CRAMIF et de la DIRECCTE
  - approbation par le Conseil d'Administration de la CRAMIF (CRATMP)
  - avis du Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels (CRPRP)
- **1 matinée d'échanges le 27/06/13** avec présentation des Programmes socles communs (130 personnes)
- Réunions tripartites individuelles avec les 32 SiST (2<sup>ème</sup> semestre 2013)
  - Volet 1 du CPOM : PDP + au moins un autre programme en fonction du SiST
  - Volet 2 du CPOM : au moins un programme spécifique à la main du SiST
  - Volet 3 du CPOM : actions mutualisées avec d'autres SiST (volontariat)
- Signatures CPOM en 2014 (après agrément nouvelle formule par la DIRECCTE)